

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 février 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix**Deuxième session****Comité d'organisation****Lettre datée du 1^{er} février 2008, adressée aux membres
de la formation Guinée-Bissau par le Président
de la Commission de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à la décision que le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a prise le 17 décembre 2007 de créer la formation Guinée-Bissau, initialement composée des membres du Comité d'organisation. Par la suite, en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, d'autres membres, qui avaient manifesté leur intérêt, ont été retenus, en consultation avec le Président de la formation et le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, pour participer à cette formation.

Le Comité d'organisation a examiné la question et décidé d'inviter les États Membres, organisations et autres organismes énumérés à l'annexe de la présente lettre, qui correspondent aux sous-catégories de membres énoncées au paragraphe 7 des résolutions susmentionnées, à devenir membres de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et à participer à toutes ses réunions à venir.

Je me réjouis que nous collaborions étroitement en vue de répondre aux besoins de consolidation de la paix de la Guinée-Bissau et je compte sur votre précieuse contribution aux délibérations et aux activités de la Commission de consolidation de la paix consacrées à ce pays.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Yukio **Takasu**



Annexe

**Liste des membres de la formation Guinée-Bissau
qui viennent s'ajouter aux 31 États membres du Comité
d'organisation, en application du paragraphe 7 des résolutions
portant création de la Commission**

<i>Catégorie</i>	<i>Membre</i>
a) Représentants du pays concerné	Guinée-Bissau ^a
b) Représentants des pays de la région qui participent aux activités d'après conflit et des autres pays qui prennent part aux opérations de secours ou au dialogue politique, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales concernées	Burkina Faso Cap-Vert Gambie Guinée Mexique Mozambique Niger Sao Tomé-et-Principe Sénégal Timor-Leste Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest Union africaine
c) Représentants des pays qui participent à l'entreprise de relèvement et fournissent des ressources importantes et un nombre élevé de militaires et de membres de la police civile	Espagne Portugal
d) Principal représentant de l'Organisation des Nations Unies sur place et autres représentants de l'Organisation, s'il y a lieu	ONU DC PNUD Représentant du Secrétaire général
e) Représentants des institutions financières régionales et internationales, s'il y a lieu	Banque africaine de développement Communauté des pays de langue portugaise Organisation de la Francophonie Union économique et monétaire ouest-africaine

^a Déjà membre du Comité d'organisation.

**Liste des membres qui viennent s'ajouter à la formation Guinée-Bissau,
en application du paragraphe 9 des résolutions portant création
de la Commission**

Banque mondiale
Communauté européenne
Fonds monétaire international
Organisation de la Conférence islamique